



Collectif Montée des Eaux, infolettre n° 7, oct 2025

Contact : collectifmonteedeseaux@gmail.com

1. TRACC, projet de Décret et d'Arrêté : un coup d'épée dans l'eau ?

<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-et-d-arrete-relatifs-a-la-a3242.html>

Ce projet a été soumis à consultation publique par le Ministère de la Transition Écologique : « *L'approche retenue est d'intégrer la trajectoire de réchauffement de référence dans le code de l'environnement pour pouvoir progressivement y faire référence dans tous les documents de planification et sectoriels pertinents, mais sans conférer à cette trajectoire un caractère automatiquement opposable.* ».

Aussi bien le Décret que l'Arrêté ne disent mot de la montée des eaux, mais renvoient à Météo France : « *Les projections territorialisées de référence correspondant à la trajectoire définie à l'article 1 sont mises à disposition gratuitement par Météo-France sur un portail dédié. Ce portail national des impacts intègre aussi des indicateurs d'impact élaborés par les organismes publics nationaux ainsi que la méthodologie associée.* »

Tentative de décodage.

i) Échéance : 2100. Très insuffisant pour un phénomène irréversible, accéléré pour des siècles. Nous avons déjà posé qu'au moins pour l'immobilier privé collectif neuf (immeubles en copropriété), c'est la 2^{de} moitié du prochain siècle qu'il faut déjà anticiper à + 2 m.

ii) La référence officielle de montée des eaux est confiée à Météo France : on ne savait pas ce docte organisme compétent aussi sur ce sujet. On lit sur le site ClimaDiag de Météo France (5) : « *L'indicateur présenté pour le niveau de la mer émane de travaux du GIEC pour des horizons et niveaux de réchauffement proches de ceux de la TRACC. Des travaux sont actuellement menés par le BRGM pour documenter l'évolution des niveaux de la mer selon la TRACC. Les résultats seront intégrés dans Climadiag Commune dès leur disponibilité* ». Donc effectivement il faut lire non pas Météo France mais BRGM.

Le CMDE sur Radio Classique:
<https://smartlink.ausha.co/le-journal-de-7h30/le-journal-de-7h30-du-01-10-2025>

iii) Mais par recoupements on comprend de ClimaDiag que ladite référence a déjà été calée sur la médiane (50% de « chances » d'être dépassée) du scénario SSP5.8.5, ce qu'à notre connaissance le BRGM n'a pas préconisé, qui lui dans le récent rapport de l'Académie des Sciences indiquait que « *this decision belongs to the ministry in charge of Environment and has not been announced yet at the date of submission of this article.* » : on nage en rond ?...

iv) Et qui est de toute manière insuffisante pour une approche sécuritaire, de prévention.

v) Et quoi qu'il en soit, nous comprenons du projet de Décret et d'Arrêté que ladite référence « n'aura pas un caractère automatiquement opposable », donc ni aux SRADDET, SCoT, PPRL/PPRSM, PADD, PLU.

vi) Rien n'est décliné en termes de stratégie notamment pour l'immobilier collectif privé neuf (infolettre n°6).

vii) Entre-temps, la Circulaire du 27 07 2011 est toujours applicable (+ 0,60 m en 2100), et le guide du recul du trait de côte envisage même seulement + 0,60 m à 100 ans.

On peut y voir une réponse *minimum minimorum* aux propositions 1 et 14 du rapport Barusseau-Fait (1), du HCC, de l'Académie des Sciences (6) et pour la Commission Européenne (infolettre 5).

Pour l'avocat spécialisé A. GOSSEMENT (4) : « *Il est donc à craindre que la trajectoire de réchauffement relève du symbole.* ».

Ajoutons que pour la montée des eaux, on a peine à voir comment ces textes vont « *réduire la vulnérabilité de la France face aux impacts actuels et à venir du changement climatique* ».

L'association CODEPPI de Lège - Cap Ferret rejoint le CMDE. Elle est déjà très engagée localement sur la révision du PPRL de Lège-Cap Ferret, qui soulève beaucoup de controverses. Le CMDE soutient les actions engagées par CODEPPI.

Le CMDE est donc maintenant ancré au bassin d'Arcachon, en baie de Seine et sur la Côte d'Émeraude.

Collectif Montée des Eaux, infolettre n° 7, oct 2025

Contact : collectifmonteedeseaux@gmail.com

Déception... Bien sûr le CMDE a exprimé son opposition par plusieurs contributions à la consultation publique, et présenté ses contre-propositions, notamment :

- la France a besoin d'une anticipation responsable de la montée des eaux que le CMDE situe à + 1,20 m en 2100 et + 1,50 m en 2125 (2) ;
- et à 150-200 ans pour l'immobilier collectif privé neuf (copropriétés) soit + 2 m ;
- et la France a besoin d'une stratégie nationale segmentée et différenciée. Cf nos infolettres 3, 4, 5, 6.

Regardons ce qu'a déjà fait la Nouvelle-Zélande (3).

Table 8: Interim precautionary relative sea-level rise allowances recommended to use for coastal planning and policy before undertaking a dynamic adaptive pathways planning approach for a precinct, district or region

Planning category	Recommended interim precautionary RSLR allowances
A. Coastal subdivision, greenfield developments and major new infrastructure	Using a timeframe out to 2130 (≥100 years), apply the medium confidence SSP5-8.5 H+ based RSLR projection* that includes the relevant VLM rate for the local and/or regional area. (Note: approximately 1.6 metre rise in MSL, before including VLM.)
B. Changes in land use and redevelopment (intensification and zoning)	Using a timeframe out to 2130 (≥100 years), apply the medium confidence SSP5-8.5 H+ based RSLR projection* that includes the relevant VLM rate for the local and/or regional area. (Note: approximately 1.6 metre rise in MSL, before including VLM.)
C. Land-use planning controls for existing coastal uses and assets (building additions)	Using a timeframe out to 2130 (≥100 years), apply the medium confidence SSP5-8.5 M based RSLR projection that includes the relevant VLM rate for the local and/or regional area. (Note: approximately 1.2 metre rise in MSL, before including VLM.)

Que l'on résumera ainsi :

- horizon 2130 ;
- le scénario applicable en zones anthropisées et peuplées est le 83^e percentile haut du scénario GIEC SSP5-8.5 ;
- le pays se prépare jusqu'à + 1,60 m en 2130 ;
- la subsidence (VLM = Vertical Land Movement) est prise en compte.

Démarche très cohérente avec celle du CMDE, et un modèle... dont la France est encore très très loin, et dont le projet de Décret et d'Arrêté ne nous rapproche pas.

Le CMDE est totalement apolitique et indépendant, composé d'experts indépendants, d'un Conseil scientifique (Pr. Heidi SEVESTRE, Pr Eric BLAYO, Pr Laurent LABEYRIE, Pr Nathanaël WALLENHORST) et de 7 associations: APEME Cancale, APPSAM Saint-Malo; CODEPPI Lège - Cap Ferret, Ecologie Pour Le Havre Le Havre, Osons! Saint-Malo, Intra-Malo Saint-Malo, Rothéneuf Environnement Saint-Malo
<https://www.linkedin.com/in/collectif-mont%C3%A9e-des-eaux-g%C3%A9rard-collin-b36202375/>

2. 2049 « Ce que le climat va faire à l'Europe », Nathanaël WALLENHORST (ed Seuil)

Le Pr Dr WALLENHORST, membre du Conseil scientifique du CMDE, vient de publier un ouvrage très documenté sur le dérèglement climatique.



Il y développe en particulier la non linéarité du phénomène, particulièrement applicable à la montée des eaux, et les « points de bascule » (*tipping points*), sortes de références conventionnelles de passage vers un effondrement civilisationnel. L'analyse va bien au-delà des seuls aspects physico-chimiques du dérèglement climatique, mais explore également ses conséquences sociétales brutales.

Sans détour, l'ouvrage nous confronte au réel, et appelle à un sursaut « Pour que 2049 n'arrive jamais ».

Nous y reviendrons. En attendant, nous vous encourageons vivement à sa lecture.

Gérard COLLIN

Porte-parole du Collectif Montée Des Eaux

(1)

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/rapports/cion-dvp/l17b1525_rapport-information

Proposition n° 1 : Consacrer dans la partie législative du code de l'environnement l'existence de la trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique (Tracc).

Proposition n° 14 : Consacrer dans la partie législative du code de l'environnement l'existence d'un plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc) révisé tous les cinq ans.

(2) Rappel : par rapport à l'ère pré-industrielle.

(3) <https://environment.govt.nz/assets/publications/Coastal-hazards-and-climate-change-guidance-2024-ME-1805.pdf>

(4) <https://www.gossement-avocats.com/blog/>

(5) <https://meteofrance.com/climadiag-commune>

(6)

<https://comptes-rendus.academie-sciences.fr/geoscience/item/10.5802/crgeos.290.pdf>

Collectif Montée des Eaux, infolettre n° 7, oct 2025

Contact : collectifmonteedeseaux@gmail.com

*Associations, particuliers, pour peser sur le débat
public, rejoignez le CMDE : aucune obligation sinon
ses Termes de Référence
appsaintmalo.fr/collectif-montee-des-eaux/*